

La transmission des savoir-faire rares

Appel à candidatures

PROMOTION 2025



Le Programme Maître d'art - Elève

UNE RECONNAISSANCE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE POUR I F MAÎTRF D'ART

Le **titre de Maître d'art** est décerné par le Ministre chargé de la Culture, à des professionnels des métiers d'art sélectionnés pour la rareté de leur savoir-faire et qui ont transmis pendant 3 années dans le cadre du programme.

UNE AIDE À LA TRANSMISSION

Il n'y a pas de Maître d'art sans Élève! Pour accéder au programme, il faut se présenter en binôme à l'Institut avec un projet de transmission. C'est ensemble que le Maître d'art et son Élève entrent dans le programme Maîtres d'art — Élèves mis en œuvre par l'Institut. Une transmission réussie dans le cadre du programme permettra de prétendre au titre de Maître d'art.

UN TREMPLIN PROFESSIONNEL POUR L'ELEVE

Le rôle de l'**Institut** est d'aider les Élèves à atteindre leurs objectifs professionnels qu'il s'agisse de reprise d'entreprise, de création d'activité, de projets de recherche, ainsi que d'attester de la formation aboutie auprès du Maître d'art.

149 Maîtres d'art,

105 spécialités différentes réparties selon les 16 domaines de la liste des métiers d'art fixée par

l'arrêté du 24 décembre 2015

Plus d'information sur www.maitredart.fr

Reportage réalisé par Edouard Elias en 2019 dans l'atelier de Judith Kraft, maître d'art promotion 2017 en compagnie de son élève Mathieu Pradels. © Edouard Elias



© Edouard Elias



Le fonctionnement du programme MAE

- Le programme Maîtres d'art Élèves dure **trois ans**. Les binômes entrent dans le programme Maîtres d'art Élèves le 1^{er} janvier qui suit l'année de leur sélection.
- Un **programme de transmission** en atelier et un programme hors atelier (formations, stages, rencontres professionnelles...) sont ajustés chaque année avec l'Institut. De la même manière, les objectifs professionnels de l'Élève sont formalisés en parallèle.
- L'Institut octroie chaque année une **allocation** à l'entreprise qui accueille la transmission.

Les critères de sélection

- Le candidat Maître d'art doit être un professionnel des métiers d'art relevant de l'arrêté de 2015 en exercice pouvant justifier d'une expérience professionnelle significative et possédant un savoir-faire spécifique pour lequel l'offre de formation est restreinte ou inexistante.
- Le candidat Maître d'art doit s'engager à transmettre à son Élève, au sein de son atelier, la maîtrise des gestes et techniques les plus complexes de son métier.
- Le candidat Élève doit posséder un premier diplôme et une première expérience professionnelle (quels qu'en soient les domaines) et justifier d'un statut socioprofessionnel (salarié ou indépendant) au moment de l'inscription à l'appel à candidatures.

NOTES:

- L'allocation octroyée dans le cadre du programme ne doit pas constituer la ressource principale de la structure économique du candidat Maître d'art.
- Le projet de transmission ne doit pas se substituer à la formation initiale existante.
- L'engagement se matérialise par le conventionnement avec l'Institut.

Le dossier de candidature

- Il doit être constitué par le candidat Maître d'art et le candidat Élève. Il comprend :
 - Un formulaire dûment rempli
 - Un dossier technique présentant le savoir-faire et sa rareté
 - Un programme de transmission détaillé sur trois ans
 - Une présentation du projet professionnel de l'Élève

RETRAIT

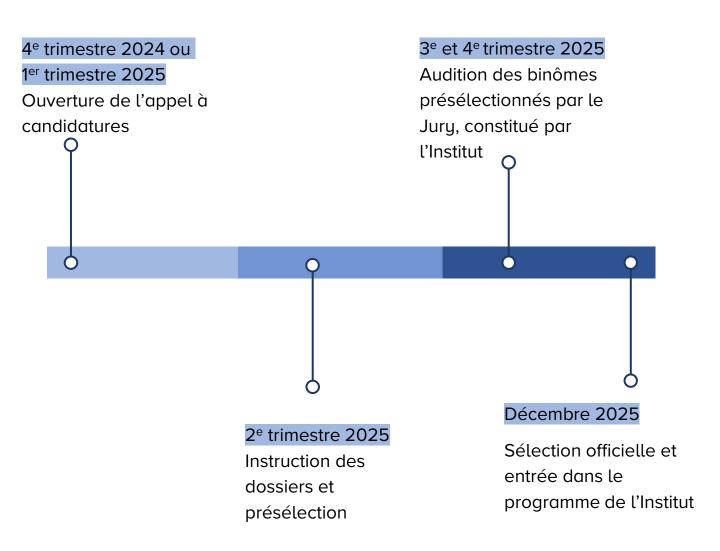
Téléchargement sur le site officiel Maîtres d'art — Élèves www.maitredart.fr

DÉPÔT

Envoi <u>uniquement par mail</u> à <u>battistolo@inma-france.org</u>

Les modalités seront précisées lors de la mise en ligne de l'appel à candidatures.

Le calendrier



© Edouard Elias



L'Institut pour les Savoir-Faire Français



Plus d'informations sur :

www.institut-metiersdart.org

Twitter : @ metiersdart Instagram : @ inmaofficiel

Facebook: @institutmetiersdart #InstitutNationaldesMétiersd'Art

Contact

Chloé Battistolo
06 09 58 49 54
battistolo@inma-france.org

Camille Bault 01 59 03 15 51 bault@inma-france.org

www.maitredart.fr

Institut pour les Savoir Faire Français 14 rue du mail 75002 Paris

